



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2016

### Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine

Nombre de membres dont le Conseil Syndical doit être composé : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 12

L'an deux mil seize, le six octobre, à 19h, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté de communes du Sammiellois sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

#### Etaient présents :

M. Daniel BERNARD	M. Laurent JOYEUX
M. Xavier COCHET	M. Régis MESOT
M. Michel DEMOYEN	M. Laurent PALIN
M. Sylvain DENOYELLE	M. Lionel PLANTEGENET
M. Michel FRANCOIS	M. Felix WALDBILLIG
M. Lionel JACQUEMIN	M. Jean-Claude ZINGERLE

#### Etaient excusés :

Mme. Nathalie MARTINET	Mme. Marie-Christine TONNER
M. Dominique MOUSSA	M. François VUILLAUME

#### Etaient absents :

M/ Michel MOREAU	M. Jean-François VALLOIRE
------------------	---------------------------

Ordre du jour :

#### 1. Vote des délibérations :

- Délibération n° 2016 / 10 : Candidature à l'appel à projet FISAC 2016
- Délibération n°2016 / 11 : Adhésion au régime d'assurance-chômage
- Délibération n° 2016 / 12 : Décision modificative du budget 2016 n°1

#### 2. Questions diverses

- Contrat de Ruralité à l'échelle du PETR
- Comité de Pilotage de l'étude ADUAN

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 10.

Michel FRANCOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 12 juillet 2016. Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Président, Sylvain DENOYELLE, présente l'ordre du jour. Il évoque les Contrats de Ruralité, nouveaux dispositifs qui visent à coordonner tous les outils et moyens existants pour développer les territoires ruraux. Les premiers contrats seront conclus pour la période 2017-2020, ce qui suppose une élaboration en fin 2016. Au regard des premiers échanges entre M. DENOYELLE et la Sous-Préfecture, il est probable que le PETR Cò ur de Lorraine soit un des premiers territoires, voire peut être un des seuls territoires à signer un Contrat de Ruralité pour la période 2017-2020, s'il décide de s'y engager. M. DENOYELLE précise qu'une prochaine réunion avec la Sous-Préfecture, le 11 octobre 2016, permettra de préparer tout cela. Il ajoute que l'étude confiée à l'ADUAN devrait faciliter l'élaboration d'un Contrat de Ruralité à l'échelle du PETR Cò ur de Lorraine.

M. DENOYELLE signale ensuite que les réflexions du Conseil Départemental autour des Agences techniques continuent d'évoluer. Ces réflexions se focalisent sur trois éléments sur lesquels ces Agences peuvent intervenir :

l'habitat, la voirie et l'urbanisme. La recherche d'une articulation entre l'échelon départemental et les agences apparaît nécessaire.

Avant de faire procéder au vote des délibérations, M. DENOYELLE informe le Conseil Syndical des actualités relatives à la fusion des CC Entre Aire et Meuse et Triaucourt-Vaubecourt et au rattachement de la CC issue de cette fusion au PETR Cò ur de Lorraine. Il indique que la CC Triaucourt-Vaubecourt a délibéré sur sa sortie du Pays Barrois, après une présentation par le PETR Cò ur de Lorraine de son fonctionnement et des actions qu'il met en place. Les élus ont délibéré positivement, avec seulement 3 abstentions sur une trentaine de votants, aucun vote contre n'ayant été recensé. Au regard de ces résultats, le choix de la CC paraît dès lors clair. M. DENOYELLE poursuit en expliquant que le Pays Barrois n'a, quant à lui, pas encore délibéré sur la sortie de la CC de Triaucourt-Vaubecourt de son PETR. Ce point est toutefois à l'ordre du jour, les échanges entre les différentes parties devant se poursuivre, afin, notamment, de mesurer l'incidence financière de la sortie de la CC Triaucourt-Vaubecourt pour le Pays Barrois. Mme MALHOT indique qu'au regard des procédures et délais, il ne sera pas possible que la nouvelle CC issue de la fusion rejoigne le PETR Cò ur de Lorraine dès janvier 2017 : cette intégration suppose d'une part délibération du PETR, puis consultation des différentes communes. M. PALIN suggère de faire une amicale pression aux membres du Pays Barrois pour les inciter à délibérer rapidement. M. DENOYELLE ne croit pas qu'il y aura un blocage des élus, qui ont toujours respecté la volonté locale en laissant priorité à l'échelon local pour délibérer. Il appellera néanmoins le Président du Pays Barrois, un blocage pouvant être contraignant pour le fonctionnement et les projets du PETR Cò ur de Lorraine.

## 1) VOTE DES DELIBERATIONS

### • **Délibération n° 2016 / 10 : Candidature à l'appel à projet FISAC 2016**

M. DENOYELLE présente le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Il mentionne l'expérience de la CC du Sammiellois, qui a reçu 85 067 € de FISAC. Ce FISAC a bénéficié à une trentaine d'entreprises, la part d'autofinancement de la CC représentant 20 940,51 € sur un programme d'actions de 230 000 €. Le FISAC est un dispositif qui suppose un partenariat avec les chambres consulaires et les associations de commerçants. M. FRANCOIS demande où en est le recensement des associations de commerçants. M. DENOYELLE répond que ce dernier est en cours. Ainsi, il n'y a pas d'association de commerçants sur les territoires des CC Entre Aire et Meuse et Triaucourt-Vaubecourt, ce qui ne fait pas obstacle à leur candidature. Le Président de l'association des commerçants de Madine et alentours a été rencontré. Un commerçant de Vigneulles, intéressé par la démarche et susceptible de relancer l'association FORCE 7, dormante depuis quelques années, a également été approché. De plus, un rendez-vous a été pris avec l'association de commerçants de Fresnes en Woëvre, qui ne s'est pas avéré concluant puisque l'association ne s'est pas présentée à la date fixée. Enfin, l'UCIA de Saint Mihiel est partie prenante de la démarche, ayant participé au Comité de lancement de juillet dernier.

M. DENOYELLE décrit les priorités d'intervention du FISAC, les règles régissant son intervention, les dépenses éligibles. M. FRANCOIS indique que tout le monde n'a pas droit de prétendre au FISAC, notamment les structures relevant de la MSA, en particulier celles agissant dans le domaine forestier. Mme BOUC précise que l'éligibilité des entreprises aux aides directes FISAC dépend notamment du domaine dans lesquelles ces dernières œuvrent et de leur chiffre d'affaire. Un règlement spécifique indiquant les critères d'éligibilité devra être élaboré. M. MESOT se demande s'il est nécessaire de se substituer aux autres cofinanceurs, les aides directes aux entreprises supposant un cofinancement public à hauteur du montant FISAC accordé. M. DENOYELLE explique que si, aujourd'hui, le Conseil Départemental n'intervient plus dans le cofinancement de tels projets, il est attendu que la Région intervienne en compensation de ce dernier.

La présentation soulève plusieurs interrogations qu'il faudra éclaircir lors d'échanges avec la DIRECCTE :

- Si un territoire ne recense pas d'associations de commerçants, peut-il se faire financer par le FISAC des actions de communication et de promotion ?
- Que répertorie-t-on exactement sous la qualification de centre-bourg ?

M. DENOYELLE explique que les intercommunalités sont appelées à délibérer sur le lancement d'une candidature commune, confiant à la CC du Sammiellois sa réalisation. Actuellement, seules les CC de Fresnes en Woëvre et d'Entre Aire et Meuse n'ont pas encore délibéré. La CC du Sammiellois souhaite contractualiser avec le PETR pour l'ingénierie nécessaire à la réalisation de cette candidature. M. DENOYELLE précise qu'il s'agit d'une candidature commune, mais avec un plan d'action par intercommunalité, ce qui permet à celles-ci de conserver une autonomie de décision. Chaque territoire (intercommunalité) pourrait prétendre à 400 000 € de FISAC, sachant

qu'il est possible, au moment de la sélection, que seules certaines des cinq intercommunalités ayant candidaté via le dossier commun susmentionné soient retenues.

Enfin, M. DENOYELLE présente le calendrier prévisionnel de l'élaboration de la candidature, et la composition du Comité de Pilotage, qui intégrera notamment la commune de Saint Mihiel si le Conseil Syndical l'accepte. Des enquêtes auprès des entreprises et des élus sont réalisées, afin d'alimenter le diagnostic de territoire et permettre la détection des projets. Une communication à destination des élus devra vraisemblablement être faite assez rapidement, pour faciliter l'identification des projets. La promotion du FISAC peut se faire au niveau des mairies. M. DEMOYEN considère ainsi que les maires peuvent être de véritables relais de communication, et qu'il appartient aux Vice-Présidents des CC ayant en charge le développement économique d'activer et mobiliser ces maires. M. DENOYELLE estime qu'il faut sensibiliser en priorité les maires des communes où se situent au moins un commerçant ou artisan. Mme BOUC indique qu'une réunion de présentation du FISAC, liée au dispositif Alexis, sera organisée sur les territoires des CC Côtes de Meuse-Woëvre et Fresnes en Woëvre. Une rencontre prochaine avec l'UCIA du Sammiellois pourra également favoriser l'organisation d'une communication sur le FISAC.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER l'élaboration d'une réponse à l'appel à projet FISAC - 2016 par le PETR, pour le compte des intercommunalités, en vertu d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Communauté de Communes du Sammiellois ;
- d'AUTORISER M. le Président à négocier et conclure avec la Communauté de Communes du Sammiellois la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage susmentionnée ;
- de VALIDER la composition prévisionnelle du Comité de Pilotage de la candidature, intégrant la commune de Saint Mihiel.

#### • **Délibération n°2016/11 : Adhésion au régime d'assurance-chômage**

M. DENOYELLE explique qu'une adhésion du PETR au régime d'assurance chômage souscrit auprès de Pôle Emploi lui permettra d'éviter d'être son propre assureur pour son personnel contractuel.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'AUTORISER l'adhésion à Pôle Emploi, par voie de convention avec l'URSSAF, pour les agents contractuels du PETR Cò ur de Lorraine ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### • **Délibération n°2016 / 12 : Décision modificative du budget 2016 n°1**

M. DENOYELLE explique que les dépenses liées à l'accompagnement de l'ADUAN n'avaient pas entièrement été inscrites dans le budget primitif 2016. Une modification du BP 2016 doit donc être apportée.

La modification du périmètre de la CC Entre Aire et Meuse est anticipée dans le périmètre de l'étude ADUAN. La modification du périmètre doit dès lors également se répercuter sur la clé de répartition utilisée pour déterminer le montant des financements de chaque intercommunalité sur les surcoûts de l'étude, de sorte que la population du territoire de Triaucourt-Vaubecourt soit dès à présent artificiellement intégrée à la population de la CC Entre Aire et Meuse pour le calcul de sa participation. Une convention permettant de matérialiser cette clé de répartition devra être conclue avec la CC Entre Aire et Meuse.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER la décision modificative budgétaire n°1 ;
- D'AUTORISER M. le Président à conclure avec la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse une convention matérialisant la prise en compte de la population de la Communauté de Communes de Triaucourt Vaubecourt dans la clé de répartition permettant de calculer le reste à charge de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse pour le surcoût résultant de la décision modificative budgétaire n°1.

## 2) QUESTIONS DIVERSES

- **Contrat de Ruralité à l'échelle du PETR**

M. DENOYELLE renvoie aux premiers éléments qu'il a donnés sur les Contrats de Ruralité, en début de séance. Il indique qu'il souhaiterait y inscrire des actions liées au haut débit.

M. JOYEUX évoque une réunion téléphonique récente durant laquelle il a appris le coût du haut débit pour les collectivités, qui s'élèverait à 250 € par prise pour chaque intercommunalité (fourchette haute). Le financement du haut débit se ferait via :

- Une enveloppe partagée entre le département et la Région ;
- Une enveloppe avec les intercommunalités qui interviennent, ainsi que le GIP.

M. DENOYELLE souhaite que le discours des collectivités sur le haut débit soit suivi d'effets, contrairement à ce qui a pu avoir lieu auparavant. Logiquement, le démarrage des travaux est attendu pour début 2018. M. JACQUEMIN regrette que le département propose le haut débit et non le très haut débit. Il précise que la Région et le Département ont acté cette action : au regard de cette volonté, si les collectivités suivent, il n'y aura en principe pas de difficultés de mise en place du haut débit. M. JACQUEMIN estime que les communes devraient également participer au financement. M. MESOT indique que ce qui était prévu sur 15 ans devra finalement être réalisé sur 7 ans. M. DENOYELLE explique que le coût prévisionnel moyen des travaux est compris entre 7 et 8 millions. Sur le secteur, le montant total des travaux devrait s'approcher des 11.4 millions, au regard de la dispersion de la population. M. DENOYELLE souhaiterait la mise en place d'une solidarité à tous les niveaux : selon lui, il doit être possible de se baser sur un montant de 8 millions pour tous les territoires, le surcoût pour certains d'entre eux devant être pris en compte via la solidarité départementale et non via le financement des intercommunalités. M. ZINGERLE estime primordial de se battre pour développer les artères et infrastructures de communication.

M. DENOYELLE conclut le point sur le Contrat de Ruralité en demandant à chaque intercommunalité de faire remonter les informations et projets relatifs aux six thématiques devant être traitées via les Contrats de Ruralités.

- **Comité de Pilotage de l'étude ADUAN**

Il est proposé de réunir un Comité de Pilotage, composé du Conseil Syndical du PETR, des agents de développement, de la chargée de mission du PETR ainsi que de la Présidente et d'un Vice-Président de la CC Triaucourt-Vaubecourt. Au regard du calendrier, des réunions à organiser en novembre et décembre en lien avec la candidature FISAC et des délais d'élaboration d'un Contrat de Ruralité, le COPIL est fixé au 2 novembre à 19 heures à Fresnes en Woëvre, en principe au pôle culturel. Un mail sera renvoyé par le PETR quelques semaines avant la date fixée. Ce COPIL permettra de partager le pré-diagnostic évalué et identifier les enjeux prioritaires du territoire.

Il est demandé à ce que la chargée de mission PETR produise un rétro-planning des réunions susceptibles de s'organiser au niveau du PETR, en fin 2016.

Aucun point supplémentaire n'est abordé.

La séance est levée à 20h45.